

Fiche_salle d'attente

Emplacement réservé

La salle d'attente doit être conçue pour offrir un environnement accueillant et accessible à tous les usagers, en tenant compte de leurs divers besoins.

Salle d'attente

- Prévoir une aire de rotation pour permettre à une personne en fauteuil roulant de s'installer et de repartir facilement.
- Réserver au moins un espace de 90 x 130 cm.

Espaces avec sièges fixes

- Prévoir au moins 1 emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant.
- Ajouter 5 % du nombre total de sièges (arrondi à l'unité supérieure) pour les espaces PMR.
- Les emplacements doivent être situés au même endroit que les autres sièges.
- L'espace doit rester libre en permanence et ne pas être encombré par du mobilier.

Circulation

- L'accès à cet espace doit se faire par un cheminement d'une largeur minimale de 120 cm.

